

# ALCOOL & DROIT

## LES FORMATIONS

### LES ESSENTIELS JURIDIQUES SUR LE CONDITIONNEMENT ET L'ETIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISEES

#### LE PROGRAMME

##### **1ère partie : Le contexte**

- La réglementation européenne et le code de la consommation français
- Pourquoi on ne peut ignorer la loi Evin quand on conçoit un conditionnement ?

##### **2ème partie : Les mentions d'étiquetage**

- L'étiquetage des vins
- L'étiquetage des boissons spiritueuses
- Les tailles de contenants
- Les sigles spécifiques : SAF, recyclage, Triman, bio
- Les mentions nutritionnelles
- Les mentions qui peuvent induire en erreur le consommateur

##### **3ème partie : Protection juridique des conditionnements et des étiquetages**

- La protection au titre du droit des marques
- La protection au titre des dessins et modèles

##### **4ème partie : la conformité à la loi Evin**

- La conformité aux thèmes autorisés par la loi Evin
- Ce qu'il faut éviter de faire

Cas pratique

#### EN PRATIQUE

##### **A qui est destinée la formation ?**

*Activité de l'entreprise : producteurs de boissons alcoolisées, distributeurs, agences, supports*

*Fonctions : Direction générale, Direction du marketing, Direction juridique*

##### **Combien dure la formation ?**

*Une demi-journée de 9h à 13h à 18h, en présentiel ou en visio*

##### **Combien coûte la formation ?**

*Sur devis, le prix comprenant la rédaction du support, l'animation de la demi-journée, la remise du support en PDF et PPT sur clé USB, les droits non exclusifs d'utilisation du support, les frais de déplacement pour la formation en présentiel*

#### **OLIVIER POULET**

Avocat au barreau de Rennes

11 rue Kerautret Botmel 35000 Rennes

Tel.02.96.30.83.77 Port.06.81.56.19.18 opoulet.avocat@opoulet.fr

Siret : 42358055400040 TVA Intracom : FR61423580554

Enregistré comme prestataire de formation auprès du préfet de Région de Bretagne sous le n°53 350863935